



## Financer son projet : le crowdfunding ?

Le crowdfunding consiste à faire financer une partie de vos projets par vos concitoyens.

Il existe plusieurs systèmes de financement participatif se différenciant par les systèmes de financements, les porteurs de projets, les montants demandés

Système	Utilisateurs	Fonctionnement	Plate-formes les plus connues sur le net
Dons Moyenne de 3500€ recherchés	Agriculteurs, porteurs de projet individuel	Les citoyens font des dons compris entre	My major compagny Kiss kiss blank blank Ulule <u>Ciblée projet agricole :</u> Miimosa Blue bees
Prêts Moyenne de 65000€ recherchés	Petite PME Agriculteurs avec projet plus conséquent	Don de maximum 1000€ par prêteur Remboursement des prêteurs tous les mois avec un taux d'intérêt compris entre 5 à 12 %. Risques pris par les prêteurs si l'entreprise fait faillite, les prêteurs ne sont pas remboursés.	Unilend Prêt d'union <u>Ciblée projet agricole :</u> Blue bees
Participation au capital Moyenne de 350 000€	Entreprises, PME moyenne à grande	Consiste à prendre des parts dans le capital de l'entreprise	Equity wiseed

La levée de fond est limité dans le temps au plus 90 jours et plus généralement 45 jours.



## Le système le plus couramment utilisé en agriculture est le don.

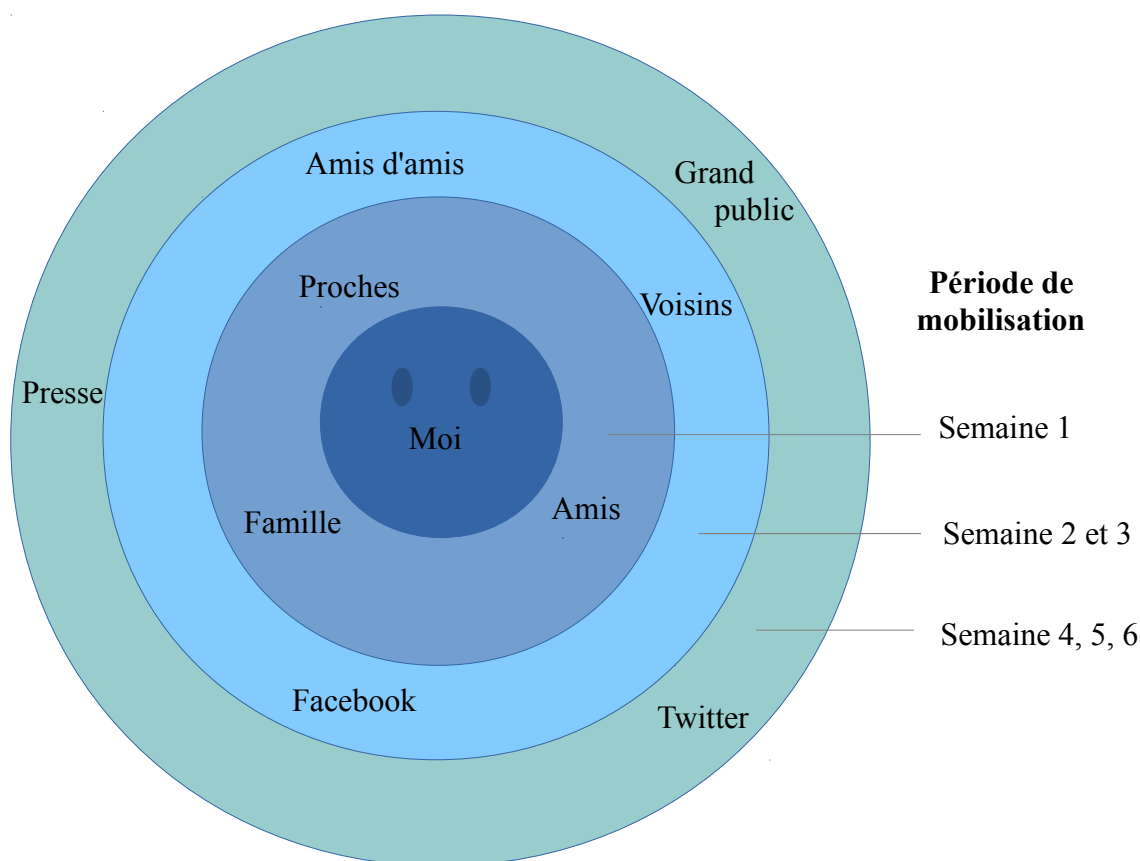
On parle de don car il n'y a pas de contrepartie financière toutefois selon le don fait, des contreparties en nature peuvent être proposées : un fromage, un panier... si le don est plus important une visite de ferme en complément ou un mois de panier... à vous d'imaginer vos contreparties. Ces contreparties sont à mettre dans les ventes en comptabilité et sont donc soumises à TVA quand il s'agit de denrées.

Les plateformes en cas de succès de la levée prennent une commission allant de 8 à 12 %. Si vous ne percevez aucune levée, rien ne vous est facturé en général.

Afin de monter au mieux votre projet de crowdfunding, plusieurs étapes sont nécessaires :

- 1) Définir votre projet au mieux et le chiffrer
- 2) Savoir le vendre, le décrire avec des mots convaincants qui amèneront les donateurs à vous soutenir, mettre des photos...
- 3) Définir les contreparties pour les donateurs
- 4) Déposer sa demande sur une plateforme de crowdfunding. Celle-ci a le droit de refuser de faire apparaître votre projet. Seulement un tiers des projets sont mis en ligne et 57 % arrivent à la levée de fonds espérée. Si le montant n'est pas atteint selon la plateforme choisie, celle-ci peut annuler les fonds levés ou vous les attribuer si un certain pourcentage de la levée est atteint (voir les détails sur les plateformes).
- 5) Activer son réseau. Cette partie se fait en plusieurs étapes étalées tout au long de la période de collecte, il est donc nécessaire d'avoir du temps durant les 30 à 90 jours de collecte.

Les étapes consistent à activer les différents niveaux de votre réseau.



## Les cigales :

L'épargne sociale et solidaire existe depuis les années 80 avec les Cigales (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire). Il s'agit d'une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres. Au contraire du crowdfunding, ce n'est pas le porteur de projet qui initie la démarche mais un groupe de 5 à 20 personnes réunis au sein d'un club qui mettent une partie de leur épargne en commun. Le Club se réunit plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de leur placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises.

Le club un lieu d'échanges et d'auto-formation sur les questions économiques et de développement local, où investisseurs et porteurs de projet font l'expérience d'une économie socialement responsable et solidaire.

Le club a une durée de vie de 5 ans, prorogable une fois. Au terme de sa vie, il procède à la liquidation de son portefeuille, au prorata des apports des cigaliers.

Les CIGALES sont au carrefour de l'épargne de proximité, de l'épargne éthique et de l'épargne solidaire.

Retrouvez plus d'information sur le site des cigales.



### Coordination rédactionnelle et rédaction technique

Cécile Delamarre (CA 47), Pierre Jouglain (CA 40), Nathalie Deschamp (CA 24),  
Ludivine Mignot (CA 64), Stéphanie Girou (CA 33)

### Photos

Chambres d'Agriculture départementales (sauf mention spéciale)

Reproduction interdite sans l'accord préalable  
des Chambres d'Agriculture d'Aquitaine

